

## **Les inscriptions pour l'itinérant vélo sont lancés !**

Les vacances scolaires constituent des temps essentiels dans le développement de l'enfant qui permettent une expérience de vie collective toujours enrichissante. Inscrivez vos enfants !

# SÉJOUR ITINÉRANT VÉLO

Samedi 6 juillet > Jeudi 18 juillet  
à destination de Fréjus (83)

# 2024

## 450€/pers.\*

Le dispositif « aide aux vacances enfants » (CAF) est accepté.

La municipalité organise pour les jeunes nés entre 2007 et 2011 différentes activités :  
Aqualand, accrobranche, structures aquatiques, piscine, baignade en mer, randonnées pédestres, visites culturelles...

Places  
Limitées

Pré-inscriptions jusqu'au 31/03

13/17  
ans



Plusieurs ateliers préparatoires seront organisés d'avril à juin.  
La présence est obligatoire pour participer à l'itinéraire.

Inscription : ESCALE - Boulevard Faidherbe  
Information : site internet de la ville [www.libercourt.fr](http://www.libercourt.fr)  
sur [Facebook](https://www.facebook.com/ActuLibercourt) [www.facebook.com/ActuLibercourt](https://www.facebook.com/ActuLibercourt)  
et sur [Instagram](https://www.instagram.com/villedelibercourt) [www.instagram.com/villedelibercourt](https://www.instagram.com/villedelibercourt)



\* Le tarif comprend : le transport A/R et sur place, l'hébergement en pension complète, les frais d'organisation, les activités et le prêt de matériel, l'encadrement, les réunions d'information, l'avance de frais médicaux, la mise en place d'un blog pour un accès aux nouvelles des enfants via internet, les frais liés au bon fonctionnement du centre.

La municipalité organise, pour les enfants de **13 à 17 ans, un séjour à destination de Fréjus du samedi 6 juillet au jeudi 18 juillet 2024**. Vous pouvez vous inscrire à l'ESCALE, boulevard Faidherbe.

**Attention les places sont limitées !**

**Pré-inscriptions jusqu'au 31/03**

## **Différentes activités proposées :**

Aqualand, accrobranche, structures aquatiques, piscine, baignade en mer, randonnées pédestres, visites culturelles...

## **Financement :**

Le dispositif «aide aux vacances enfants» (CAF) est accepté.

Il est possible d'échelonner le paiement

*Le tarif comprend : le transport A/R et sur place, l'hébergement en pension complète, les frais d'organisation, les activités et le prêt de matériel, les veillées, le blanchissage du linge, l'encadrement, les réunions d'information, l'avance de frais médicaux, la mise en place d'un blog pour un accès aux nouvelles des enfants via internet, les frais liés au bon fonctionnement du centre, les assurances responsabilité civile et rapatriement.*

Publié le 28 mars 2024